

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020

2011/0380(COD) - 15/12/2011

Le Conseil a entendu un exposé d'information de la Commission et **procédé à un échange de vues** sur la proposition de règlement relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

La proposition relative au FEAMP s'inscrit dans le contexte de la proposition de la Commission pour le [cadre financier pluriannuel 2014-2020](#) et du paquet pour la réforme de la politique commune de la pêche (PCP).

Le FEAMP vise, de manière générale, à soutenir les objectifs de la PCP et à poursuivre le développement de la politique maritime intégrée (PMI) de l'UE.

Il est proposé de doter le FEAMP d'une structure à quatre piliers, comme suit:

- une pêche verte et intelligente (gestion partagée);
- une aquaculture verte et intelligente (gestion partagée);
- un développement territorial durable et solidaire (gestion partagée); et
- une politique maritime intégrée (gestion directe centralisée).